

FICHE D'INSCRIPTION 5ème PERIODE PERISCOLAIRE 2024/2025

A RENDRE AVANT LE VENDREDI 04 AVRIL 2025

L'inscription est obligatoire avant le début de la période et aucun enfant ne sera accepté sans être inscrit (dossier sanitaire à jour 2024/2025 + fiche d'inscription cochée et règlement de la période).

Nom de l'enfant :

Nom des parents :

Prénom :

Tél. parents :

Classe :

Ecole :

Journées d'inscription

L'équipe périscolaire du soir accueillera vos enfants de 16h30 à 18h00 pour cette période.
Voir les tarifs au dos de la feuille.

Périscolaire matin payant(7h45 – 8h25)			Périscolaire du soir (16h30 – 18h)		
	Mardi 22/04		Lundi 02/06	Mardi 22/04	Lundi 02/06
	Jeudi 24/04		Mardi 03/06	Jeudi 24/04	Mardi 03/06
	Vendredi 25/04		Jeudi 05/06	Vendredi 25/04	Jeudi 05/06
	Lundi 28/04		Vendredi 06/06	Lundi 28/04	Vendredi 06/06
	Mardi 29/04		Mardi 10/06	Mardi 29/04	Mardi 10/06
	Vendredi 02/05		Jeudi 12/06	Vendredi 02/05	Jeudi 12/06
	Lundi 05/05		Vendredi 13/06	Lundi 05/05	Vendredi 13/06
	Mardi 06/05		Lundi 16/06	Mardi 06/05	Lundi 16/06
	Vendredi 09/05		Mardi 17/06	Vendredi 09/05	Mardi 17/06
	Lundi 12/05		Jeudi 19/06	Lundi 12/05	Jeudi 19/06
	Mardi 13/05		Vendredi 20/06	Mardi 13/05	Vendredi 20/06
	Jeudi 15/05		Lundi 23/06	Jeudi 15/05	Lundi 23/06
	Vendredi 16/05		Mardi 24/06	Vendredi 16/05	Mardi 24/06
	Lundi 19/05		Jeudi 26/06	Lundi 19/05	Jeudi 26/06
	Mardi 20/05		Vendredi 27/06	Mardi 20/05	Vendredi 27/06
	Jeudi 22/05		Lundi 30/06	Jeudi 22/05	Lundi 30/06
	Vendredi 23/05		Mardi 01/07	Vendredi 23/05	Mardi 01/07
	Lundi 26/05		Jeudi 03/07	Lundi 26/05	Jeudi 03/07
	Mardi 27/05		Vendredi 04/07	Mardi 27/05	Vendredi 04/07

(Cocher les jours où vous inscrivez votre enfant)

Fait à

Le

Signatures

Merci de prendre connaissance des rappels qui se trouvent au dos de cette feuille

Rappels !

- L'inscription au /périscolaire engage les familles et les enfants à respecter le règlement intérieur.
- Pour la garderie gratuite de 8h25 à 8h35, il n'est plus nécessaire d'inscrire votre enfant à l'avance.
- Merci de prévenir Morgane BON en cas d'annulation ou d'absence.
- Si vous avez besoin d'inscrire votre enfant en occasionnel, n'oubliez pas d'avertir par mail ou par téléphone.
- Pour le périscolaire du soir, vous pouvez venir récupérer votre enfant de 16h30 à 18h00.

➤ **Le règlement de la période se fait en même temps que la fiche d'inscription.**

Nous tenons à vous rappeler que lorsque votre enfant n'est pas préinscrit aux temps périscolaires, il se retrouve au portail sans personne qui vient le chercher, puis dans la cour, sans être inscrit à ce temps. Pour cette raison, Il a été décidé de remettre en place les tarifs majorés : (Ci-dessous)

Tarif / enfant pour l'accueil périscolaire du matin		
Tarif à la matinée Garderie payante de 7h45 à 8h25	0,80€	QF1 <650
	0,90€	QF2 de 651 à 1100
	1,00€	QF3 >1100
Tarif pour inscription exceptionnelle (Non préinscrit à l'avance)	2,25€	QF1 <650
	2,50€	QF2 de 651 à 1100
	2,75€	QF3 >1100

Tarif / enfant pour l'accueil périscolaire du soir		
Tarif au soir Périscolaire du soir	1,50€	QF1 <650
	1,70€	QF2 de 651 à 1100
	2,00€	QF3 >1100
Tarif pour inscription exceptionnelle (Non préinscrit à l'avance)	3,50€	QF1 <650
	4,00€	QF2 de 651 à 1100
	4,50€	QF3 >1100

Annulations / Absences : En cas d'absences de votre enfant à un temps périscolaire ou extrascolaire, vous devez impérativement en avvertir le centre de loisirs.

Pour obtenir un avoir en cas d'absences, vous devez nous avvertir MINIMUM 48h à l'avance et/ou nous fournir un certificat médical. Sinon vous devrez tout de même régler la présence.

Au même cas, si vous souhaitez rajouter une présence vous devrez nous prévenir 48h à l'avance sinon vous devrez payer le tarif exceptionnel.

Merci de prévenir l'équipe périscolaire par mail ou par téléphone au 07.62.07.14.74.

Si vous ne prévenez pas, vous ne pourrez pas bénéficier d'un avoir pour l'absence.

POUR RAPPEL !

Le centre de loisirs a mis en place un portail famille qui vous permettra d'inscrire votre(vos) enfant(s) au périscolaire ainsi que le mercredi et les vacances scolaires via le site <https://portailfamilles-paca.ifac.asso.fr/>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Permanences administratives :
De 9h00 à 11h30 le mardi
De 9h00 à 17h le mercredi